



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 53595

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des personnes atteintes de dystonies. En effet, plus de 40 000 personnes souffrent de cette affection invalidante, mal reconnue, mais qui nécessite des traitements appropriés, lesquels ne sont pas remboursés par les caisses nationales d'assurance maladie. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour assurer la prise en charge de cette maladie et des traitements inhérents.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53595

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6440